



Quatre-vingt-treizième session

EB93.R2

Point 5 de l'ordre du jour

20 janvier 1994

Nomination du Directeur régional pour le Pacifique occidental

Le Conseil exécutif,

Vu l'article 52 de la Constitution de l'OMS et l'article 4.5 du Statut du Personnel;

Vu la désignation et la recommandation faites par le Comité régional du Pacifique occidental à sa quarante-quatrième session;

1. **NOMME** à nouveau le Dr Sang Tae Han en qualité de Directeur régional pour le Pacifique occidental à compter du 1^{er} février 1994;
2. **AUTORISE** le Directeur général à établir pour le Dr Sang Tae Han un contrat de cinq ans à compter du 1^{er} février 1994, sous réserve des dispositions du Statut et du Règlement du Personnel.

Sixième séance, 20 janvier 1994
EB93/SR/6

= = =